



Notre réf.: CLPA/CCA/UNFCCC/COP-17

GENÈVE, le 28 octobre 2011

Annexe: 1 (disponible en anglais, français, russe et espagnol)

Objet: Dix-septième session de la Conférence des Parties (COP 17) à la CCNUCC et septième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP 7) (Durban, Afrique du Sud, 28 novembre – 9 décembre 2011)

Suite à donner: a) Les représentants des SMHN sont encouragés à participer activement aux sessions citées en objet et à appuyer l'initiative de l'OMM concernant le Cadre mondial pour les services climatologiques (CMSC)  
b) Prendre note de l'exposé de position joint en annexe en vue de la préparation de la COP 17 au niveau national

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez, la dix-septième session de la Conférence des Parties (COP 17) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) se tiendra à Durban (Afrique du Sud) du 28 novembre au 9 décembre 2011, en même temps que la septième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP 7). La Conférence inclura également:

- La trente-cinquième session de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA 35);
- La trente-cinquième session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI 35);
- La réunion du Groupe de travail spécial sur l'action concertée à long terme (AWG-LCA);
- La réunion du Groupe de travail spécial sur les nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto (AWG-KP).

Le segment de haut niveau de la COP 17 et de la CMP 7 se tiendra du 7 au 9 décembre 2011.

Aux Représentants permanents (ou directeurs des Services météorologiques ou hydrométéorologiques) des Membres de l'OMM (PR-6598)

cc: Conseillers en hydrologie auprès des représentants permanents

Encouragée par le succès des réunions organisées en marge des sessions précédentes de la COP et du SBSTA, l'OMM est actuellement en contacts étroits avec le Service météorologique sud-africain pour organiser sa participation à cette conférence. Elle s'est inscrite, conjointement avec l'UNESCO, d'autres partenaires du système des Nations Unies et des programmes coparrainés, à une réunion parallèle intitulée «L'information climatologique au service du développement durable». La date et le programme de cette réunion figureront prochainement sur le site Web de l'OMM, à l'adresse suivante: [http://www.wmo.int/pages/prog/wcp/cop17/index\\_en.html](http://www.wmo.int/pages/prog/wcp/cop17/index_en.html)

En outre, l'OMM disposera d'un stand d'exposition pour préciser le rôle de la climatologie dans les travaux liés à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et distribuer les publications pertinentes les plus récentes.

L'année dernière, la COP 16 a fait date dans la mesure où elle a débouché sur les ambitieux «Accords de Cancún», qui considèrent l'adaptation comme l'un des fondements du processus propre à la CCNUCC et mettent l'accent sur l'exploitation des données scientifiques les plus récentes ainsi que sur le renforcement des systèmes de données, d'information et de connaissances. L'OMM s'attache à mettre à profit ces accords et continue de collaborer étroitement avec ses Membres et ses partenaires pour développer les capacités nationales et régionales d'adaptation au climat et promouvoir le rôle des Services météorologiques et hydrologiques nationaux (SMHN) et des prestations qu'ils fournissent dans le contexte du développement socio-économique.

L'an dernier, j'ai noté avec satisfaction qu'environ 140 représentants nationaux des SMHN – dont une cinquantaine de représentants permanents de Membres auprès de l'OMM – avaient assisté à la COP 16 et participé à ses travaux. J'espère que cette mobilisation des SMHN se poursuivra et s'intensifiera, d'autant plus que le SBSTA sera présidé par notre collègue, M. Mama Konaté, Représentant permanent du Mali auprès de l'OMM. Compte tenu de ce qui précède et vu l'importance de l'événement, l'OMM profitera de l'occasion pour organiser une réunion informelle avec les représentants des SMHN, afin de discuter des sujets d'intérêt commun dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention.

Je vous encourage à participer à la COP 17 en tant que membre de votre délégation nationale, afin de renforcer la contribution des SMHN, parmi les divers partenaires nationaux, à la mise en application de la CCNUCC par la fourniture d'avis scientifiquement fondés.

Vous trouverez ci-joint un exposé de position de l'OMM intitulé «Rôle des Services météorologiques et hydrologiques nationaux dans la prise en compte des services climatologiques pour l'adaptation et le développement durable».

Ce document devrait, je l'espère, aider les représentants des SMHN à jouer pleinement leur rôle au sein des délégations nationales à la COP 17 et à mieux saisir l'importance de la climatologie dans les négociations mondiales sur les changements climatiques.

Au cas où vous-même ou certains de vos collaborateurs envisageriez de participer à cette session, je vous serais reconnaissant de bien vouloir m'en informer d'ici au **21 novembre 2011**.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



(J. Lengoasa)  
pour le Secrétaire général

# ORGANISATION MÉTÉOROLOGIQUE MONDIALE



Rôle des Services météorologiques et hydrologiques nationaux dans  
**LA PRISE EN COMPTE DES SERVICES CLIMATOLOGIQUES  
POUR L'ADAPTATION ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**EXPOSÉ DE POSITION DE L'OMM ÉLABORÉ À L'INTENTION DES  
SERVICES MÉTÉOROLOGIQUES ET HYDROLOGIQUES NATIONAUX EN VUE DE LA  
DIX-SEPTIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CCNUCC  
(COP 17)**

*(Durban, Afrique du Sud, 28 novembre – 9 décembre 2011)*

**CCA-7**

## PROJET D'EXPOSÉ DE POSITION DE L'OMM

### DIX-SEPTIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CCNUCC (COP 17)

(Durban, Afrique du Sud, 28 novembre – 9 décembre 2011)

#### Rôle des SMHN dans LA PRISE EN COMPTE DES SERVICES CLIMATOLOGIQUES POUR L'ADAPTATION ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

##### **Résumé**

*L'instauration du Cadre mondial pour les services climatologiques permettra de mieux comprendre le système climatique, de combler les lacunes de l'information aux niveaux mondial, régional, national et local, d'exploiter cette information dans divers secteurs socio-économiques, de mieux évaluer les risques climatologiques et d'élaborer des mesures d'atténuation et d'adaptation.*

*Apprendre à s'adapter à la variabilité actuelle du temps et du climat permet d'acquérir la capacité de s'adapter aux changements climatologiques futurs. Des services climatologiques fiables et crédibles, fondés sur les dernières avancées scientifiques et fournis à différents niveaux (mondial, régional, national et local) et à diverses échelles de temps, sont indispensables pour concevoir des mesures d'adaptation efficaces et gérer au mieux les risques climatologiques.*

*Les SMHN des pays Membres de l'OMM sont en mesure, le cas échéant, de fournir des orientations et un appui technique sur le plan national, en vue de faciliter la mise en œuvre des programmes d'adaptation pilotés par les pays.*

*Des efforts doivent être déployés pour que les observations essentielles à la compréhension des systèmes terrestres, notamment l'hydrosphère, la biosphère et la cryosphère, qui relèvent encore essentiellement du domaine de la recherche, puissent s'inscrire dans le cadre d'un réseau de surveillance solide et durable qui applique les principes sur lesquels repose le Système mondial d'observation du climat.*

**Rôle des SMHN dans  
LA PRISE EN COMPTE DES SERVICES CLIMATOLOGIQUES POUR  
L'ADAPTATION ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **1. Introduction**

### ***Portée***

1.1 Le présent exposé de position est un document impartial destiné à fournir aux directeurs et hauts responsables des Services météorologiques et hydrologiques nationaux (SMHN) participant à la dix-septième session de la Conférence des Parties (COP 17) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) des éléments de réflexion sur la contribution des services météorologiques et hydrologiques aux services climatologiques dans le contexte de l'adaptation et du développement durable.

### ***Présentation générale***

1.2 La mise en place du Cadre mondial pour les services climatologiques (CMSC) permettra aux SMHN et à l'OMM de participer à des actions collectives engagées à l'échelle nationale, régionale et internationale pour orienter et enrichir les politiques d'adaptation et de renforcement des capacités.

1.3 Les services climatologiques dépendent d'une bonne connaissance du fonctionnement du système climatique et de données quantitatives sur le climat. Ces deux conditions dépendent elles-mêmes d'observations systématiques et d'une surveillance permanente. Les observations climatologiques donnent une image de ce qui s'est produit dans le passé et des tendances récentes, tout en offrant les éléments nécessaires aux prévisions et aux projections de ce qui est susceptible de se produire à l'avenir.

1.4 Les informations climatologiques à diverses échelles de temps et les projections relatives au climat aux niveaux régional, national et local constituent l'essentiel de la base de connaissances nécessaire pour l'adaptation. L'accès à ces informations et leur exploitation à des fins pratiques

contribuent à prévenir les catastrophes qui peuvent résulter de phénomènes climatiques extrêmes, tout en favorisant la mise en place de stratégies judicieuses d'adaptation et d'atténuation sur le long terme.

1.5 Les SMHN des pays Membres de l'OMM sont en mesure, le cas échéant, de fournir des orientations et un appui technique sur le plan national, en vue de faciliter la mise en œuvre des programmes d'adaptation pilotés par les pays. Le Cadre mondial pour les services climatologiques permettra d'harmoniser les différentes activités en développant systématiquement la capacité de toutes les nations à gérer efficacement les risques liés au climat.

## **2. Cadre mondial pour les services climatologiques (CMSC)**

[http://www.wmo.int/hlt-gfcs/downloads/HLT\\_book\\_full.pdf](http://www.wmo.int/hlt-gfcs/downloads/HLT_book_full.pdf)

2.1 Le changement climatique est un phénomène mondial, et la compréhension des systèmes climatiques nécessite l'instauration de partenariats dépassant les frontières géographiques, politiques et disciplinaires. Vu la complexité des services climatologiques et les besoins en la matière, un pays - ou un institut national - ne peut à lui seul faire face à l'extrême diversité des demandes des utilisateurs. En conséquence, le CMSC, tel qu'il a été proposé par la troisième Conférence mondiale sur le climat et adopté par le seizième Congrès météorologique mondial, est un mécanisme de coopération à long terme par l'intermédiaire duquel les différents acteurs de la communauté internationale vont collaborer pour faciliter la mise sur pied de services climatologiques opérationnels et l'accès à ces services à tous les niveaux.

2.2 Le CMSC est conçu pour s'articuler autour de cinq axes: observations et surveillance; recherche, modélisation et prévision; système d'information sur les

services climatologiques (SISC); programme d'interface-utilisateur; renforcement des capacités. Son objectif est le suivant:

**«Optimiser la gestion des risques liés à la variabilité et à l'évolution du climat et promouvoir l'adaptation aux changements climatiques à tous les niveaux, par l'élaboration d'informations et de prévisions scientifiquement fondées et leur prise en compte dans les processus de planification ainsi que dans l'élaboration et l'application des politiques.»**

2.3 La figure 1 [A1] montre quelles sont les composantes du Cadre mondial:

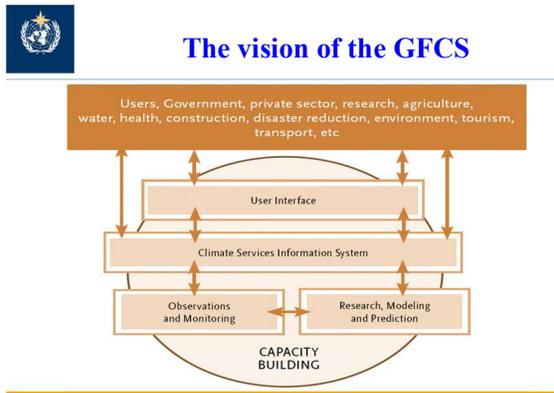


Figure 1 – Composantes du Cadre mondial pour les services climatologiques

i) La plate-forme d'interface utilisateur permettra aux utilisateurs et à leurs représentants, aux climatologues et aux prestataires de services climatologiques de collaborer, optimisant par là l'efficacité des services climatologiques, et de développer de nouvelles applications perfectionnées pour la diffusion de l'information climatologique.

ii) Le Système d'information sur les services climatologiques est le système nécessaire pour protéger et diffuser les données et l'information sur le climat en fonction des besoins des utilisateurs et des procédures définies par les gouvernements et autres fournisseurs de données.

iii) La composante "observations et surveillance" garantira la production des observations nécessaires aux services climatologiques.

iv) La composante "recherche, modélisation et prévision" vise à définir et à

promouvoir les services climatologiques nécessaires à la recherche.

v) La composante "renforcement des capacités" contribuera au développement systématique des institutions, des infrastructures et des ressources humaines nécessaires pour fournir des services climatologiques performants.

2.4 Le CMSC doit être conçu comme un mécanisme efficace, rationnel et économiquement viable pour la production, la fourniture et la mise en application de services climatologiques. Il s'appuiera sur les réseaux existants aux niveaux local, national, régional et mondial pour ce qui concerne l'observation, la surveillance, la recherche et la modélisation ayant trait au climat ainsi que sur les structures opérationnelles et les programmes de services connexes et contribuera à leur renforcement.

2.5 Pour que le Cadre mondial puisse atteindre ses objectifs, il faudra une collaboration étroite entre les autorités nationales et locales, les différents organismes concernés, les organisations non gouvernementales, la société civile, le secteur privé ainsi que les universités et les instituts de recherche du monde entier. Il faudra aussi sensibiliser les collectivités dans tous les secteurs socio-économiques où les services climatologiques sont pris en compte dans les processus de planification ainsi que dans l'élaboration et l'application des politiques. La mise en place effective du Cadre mondial suppose par conséquent que l'on élargisse le cercle des collaborations et des partenariats dont il tire sa force technique. Le Cadre mondial ainsi conçu sera soutenu, à l'échelle du globe, par le système des Nations Unies tout entier et par d'autres organisations.

2.6 La mise en place du CMSC nécessitera un renforcement des capacités par différents moyens consistant notamment à: affermir et harmoniser les arrangements institutionnels; consolider les infrastructures et les systèmes en place et en créer de nouveaux au besoin; développer les compétences professionnelles et insister sur la formation. Parallèlement, il faudra améliorer les infrastructures nationales afin de pouvoir procéder systématiquement à des observations climatologiques de qualité, entreprendre des recherches et mettre en place les éléments opérationnels. Il est indispensable d'assurer le maintien des

réseaux d'observation sur de longues périodes, et les pays en développement ont besoin d'une aide financière et technique pour y parvenir.

### **3. Adaptation au changement climatique**

3.1 Les Services météorologiques et hydrologiques nationaux (SMHN) des 189 Membres de l'OMM jouent un rôle clef dans le cadre de la stratégie d'adaptation à la variabilité du climat et au changement climatique, notamment en fournissant des données aussi fiables que possible et en favorisant une large exploitation des informations, des produits et des services climatologiques à des fins d'adaptation. Depuis l'adoption de la Feuille de route de Bali, à la COP 13, l'importance de l'adaptation a été largement reconnue.

3.2 Dès le départ, l'OMM a pris une part active aux initiatives engagées en matière d'adaptation telles que le Programme de travail de Nairobi concernant les incidences des changements climatiques ainsi que la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements. L'Organisation suit de près l'après-Cancún en recentrant ses programmes relatifs au climat pour qu'ils servent encore mieux les fonctions d'observation du climat, de collecte de données, de prévision, de recherche et de prestation de services des SMHN à l'appui de la prise de décision.

3.3 On attend très souvent des services climatologiques qu'ils traitent de la problématique du changement climatique et de l'adaptation, en particulier à l'échelon local. Les SMHN peuvent faire face à cette demande en combinant projections sur l'évolution du climat et données/connaissances locales sur le climat. Ces renseignements peuvent alors être utilisés pour suggérer des stratégies d'adaptation permettant à la fois de prévenir l'évolution des phénomènes extrêmes, de s'y préparer et d'y faire face avec efficacité.

3.4 De nombreuses décisions prises au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques répondent directement à la nécessité de fournir des informations et des services climatologiques, et énoncent les attentes spécifiques des Parties à la Convention en ce qui concerne les observations systématiques, la recherche, le renforcement des capacités

et l'adaptation. Pour atteindre les buts fixés, il faudra améliorer considérablement la coopération et les mécanismes internationaux mis en place pour l'échange d'informations et la prestation de services. Par conséquent, les impératifs de la Convention mettront à forte contribution le Cadre mondial pour les services climatologiques. Les besoins relatifs au Système mondial d'observation du climat et la nécessité d'en combler les lacunes sont déjà reconnus par les Parties.

3.5 L'OMM et les SMHN, en collaboration avec les organismes mondiaux et régionaux compétents, ajoutent de la valeur aux données brutes sur le climat en s'attachant à concevoir des outils spécifiques à l'intention des différents secteurs pour les besoins de l'adaptation. Il s'agit notamment:

a) De renforcer les systèmes de données, d'information et de connaissances ainsi que les campagnes d'éducation et de sensibilisation du public;

b) De développer les services de surveillance et de prévision du climat ainsi que les systèmes d'alerte précoce;

c) D'améliorer la recherche et l'observation systématique - collecte, analyse et archivage des données climatologiques et modélisation du climat – pour fournir aux décideurs les données et les informations sur le climat dont ils ont besoin à l'échelle nationale et régionale, et de mettre l'accent sur le transfert de technologie et le renforcement des capacités, conformément aux dispositions pertinentes de la Convention de l'OMM, afin de mettre en œuvre dans les plus brefs délais des plans, programmes et projets d'adaptation à court, moyen et long terme à l'échelle locale, nationale, sous-régionale et régionale.

3.6 Forte de ces atouts, l'OMM continue de collaborer étroitement avec ses Membres et ses différents partenaires à l'élaboration de stratégies nationales et régionales d'adaptation au climat et à la participation effective des produits et services des SMHN au développement socio-économique et à la prévention des risques liés au climat. C'est là une entreprise qui suppose une communication efficace et de gros efforts de mobilisation de ressources via les mécanismes financiers envisagés pour l'adaptation dans les accords de Cancún.

#### 4. Renforcement des capacités dans les pays en développement

4.1 C'est aux SMHN qu'incombe de fournir les données et les informations scientifiques nécessaires à l'étude du changement climatique. Les efforts devront porter sur l'archivage sécurisé des données, la production de l'information climatologique et sa traduction en mesures concrètes. Pour être efficace sur tous les plans, le renforcement des capacités devra faire intervenir l'ensemble des acteurs, que ce soit au niveau de la conception et de la diffusion des produits climatologiques, de la consultation et de la prise de décision, ou bien de la préparation et de l'exploitation de ces produits par les destinataires.

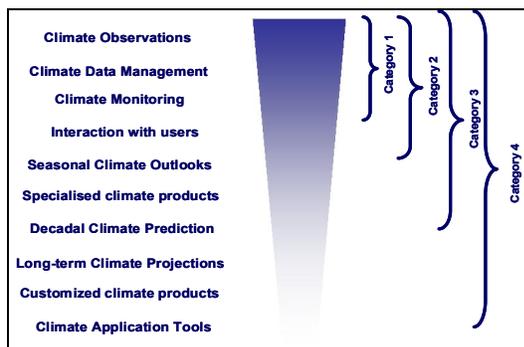
4.2 Le Cadre mondial pour les services climatologiques vise à jeter les bases scientifiques et techniques du mécanisme de renforcement des capacités. Des mesures coordonnées à l'échelle nationale et internationale sont envisagées pour la prestation de services climatologiques opérationnels. Les services fournis par les SMHN peuvent être classés dans les catégories suivantes:

Catégorie 1: services climatologiques de base

Catégorie 2: services climatologiques essentiels

Catégorie 3: services climatologiques exhaustifs

Catégorie 4: services climatologiques de pointe



4.3 Le renforcement des capacités à des fins de développement est une activité essentielle de l'OMM dont l'objectif est d'aider les pays en développement et les pays les moins avancés à se donner les moyens et à acquérir les connaissances nécessaires à la prestation de services météorologiques et

climatologiques. La fourniture de cette assistance incite par ailleurs l'OMM à mettre au point, à l'échelle du globe, des systèmes intégrés d'information et d'observation susceptibles d'améliorer la précision des prévisions mondiales et de favoriser la protection des personnes et des biens via la diffusion d'alertes en cas de catastrophe imminente d'origine météorologique ou climatique.

4.4 La mise en commun des données et des connaissances à l'échelle du globe – l'un des objectifs des activités de renforcement des capacités menées par l'OMM – contribue à améliorer la qualité des données et des prévisions dans le monde entier et facilite l'accès à ces dernières. De même, l'harmonisation des normes et l'assurance de la qualité des données permet et permettra d'améliorer la qualité des prévisions météorologiques et climatiques et, partant, la prévention des catastrophes, la santé, la sécurité alimentaire et les conditions de vie des agriculteurs, entre autres. La diffusion d'alertes précoces et la réduction des risques d'épidémies et de catastrophes naturelles d'origine météorologique et climatique font partie des objectifs vers lesquels tendent les activités de renforcement des capacités.

4.5 Par le biais du CMSC, les SMHN peuvent jouer un rôle clef, en vertu des accords de Cancún, dans le renforcement du cadre institutionnel et la création de conditions favorables à l'adaptation, à un développement qui tienne compte du climat et à la réduction de la vulnérabilité. Il est cependant nécessaire de mettre davantage l'accent sur le secteur de la recherche dans les pays en développement, de veiller à ce que les résultats de la recherche se concrétisent plus rapidement au niveau des services et d'améliorer la qualité et la pertinence des services climatologiques, en particulier dans ces pays.

#### 5. Technologie

5.1 Le temps, le climat et l'eau ignorent les frontières, et seul l'échange des informations pertinentes peut véritablement garantir la prestation de services efficaces aux divers secteurs d'activité et à la population en général. L'Organisation s'emploie résolument à promouvoir, à coordonner et à favoriser l'utilisation des technologies de l'information et de la communication en vue d'améliorer

l'élaboration, l'échange et la diffusion aux niveaux mondial, régional et national des informations et des alertes concernant les dangers liés au temps, au climat et à l'eau, et à mettre en place le Système d'information de l'OMM pour servir les objectifs du Millénaire pour le développement. Les technologies de l'information ont donc un rôle essentiel à jouer s'agissant de favoriser l'accès aux informations et aux services météorologiques, climatologiques et hydrologiques requis pour la protection des personnes et des biens et de promouvoir le développement durable dans l'intérêt de l'humanité.

5.2 Les programmes coparrainés par l'OMM, tel le Système mondial d'observation du climat (SMOC), sont des programmes opérationnels sur le long terme capables de fournir les observations détaillées nécessaires à la surveillance du système climatique ainsi qu'à la détection et à l'explication des changements climatiques. Quant au Programme mondial de recherche sur le climat (PMRC), il a pour fonction de faciliter l'analyse et la prévision de la variabilité et de l'évolution du système terrestre aux fins d'utilisation dans une gamme de plus en plus large d'applications pratiques qui présentent un intérêt direct pour la société.

## **6. Sensibilisation du public**

6.1 Il est indispensable de disposer d'éléments d'information probants et de bonne qualité pour choisir les bonnes orientations et planifier pertinemment. Quand il s'agit par exemple de construire de nouveaux réservoirs pour l'approvisionnement en eau, de lancer des projets et de prévoir les infrastructures nécessaires à l'expansion d'établissements humains, ou encore de définir de grandes orientations économiques à appliquer aux secteurs sensibles au climat, notamment le tourisme, les énergies renouvelables ou l'aquaculture, les grandes décisions ne peuvent se prendre sans l'apport d'une information climatologique. Les décideurs reconnaissent aussi qu'il faut disposer de données et de connaissances librement accessibles pour pouvoir appuyer la recherche, l'innovation et l'enseignement. Plus que jamais, ils veulent savoir de quoi sera fait l'avenir et se doter de la capacité d'y

faire face, afin de protéger les populations contre les menaces planétaires, tel le changement climatique.

6.2 L'OMM reconnaît que la formation et la sensibilisation sont déterminantes pour les initiatives qui ont trait au changement climatique. Aussi ses projets régionaux comportent-ils un important volet "sensibilisation au changement climatique" qui s'adresse aux principales parties prenantes, y compris les médias. Les forums sur l'évolution probable du climat, qui bénéficient des projets en question et qui permettent aux prestataires de services climatologiques et aux différents utilisateurs de dialoguer, sont propices au partage des connaissances et au renforcement des réseaux. Au travers du CMSC, l'information climatologique sera communiquée aux intéressés dans les régions vulnérables par l'entremise des réseaux existants, ainsi que de la presse écrite et électronique, y compris les radios communautaires qui émettent dans les langues locales.

6.3 Afin de relever les nombreux défis que pose ce «dernier kilomètre», les activités suivantes doivent être entreprises:

- Élaboration de nouveaux produits et services d'information à l'intention des collectivités et des différents secteurs d'activité, y compris la traduction dans les langues locales des prévisions et des alertes se rapportant au temps et au climat et leur diffusion par des médias largement reconnus, comme la radio communautaire, à des moments choisis pour atteindre le maximum d'audience et compte tenu des besoins propres à la région;

- Programmes d'information efficaces en vue d'accroître la sensibilisation aux risques dans les communautés vulnérables, en ciblant notamment les jeunes dans le cadre de programmes spéciaux mis en œuvre dans les écoles rurales;

- Harmonisation des systèmes de gestion de l'information pour rendre plus efficace l'échange des données;

- Mise sur pied d'un réseau d'intermédiaires composé d'institutions gouvernementales, d'organisations non gouvernementales (par exemple la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge), d'organisations communautaires et de

médias, qui peuvent prendre en charge l'information climatologique en provenance d'agences centralisées telles que les SMHN;

- Renforcement des capacités en matière notamment d'infrastructures de communication et de techniques locales d'évaluation des risques.

## **7. Conclusions et recommandations**

7.1 L'information climatologique se trouve au point de rencontre des questions que sont l'adaptation, l'atténuation, le développement technologique, le renforcement des capacités et la finance. Ce facteur joue un rôle crucial dans l'élaboration des plans nationaux de développement, la gestion des opportunités et des risques en matière de développement et les mesures d'atténuation et d'adaptation. Les progrès récents de la science et des techniques offrent de nouvelles perspectives d'amélioration de la qualité des informations et des prévisions relatives au climat qui sont fournies par les SMHN.

7.2 Afin d'harmoniser les différentes activités, la mise en œuvre du Cadre mondial pour les services climatologiques (CMSC) visera à développer systématiquement la capacité de tous les pays à gérer efficacement les risques climatiques. Il y a lieu d'intensifier les activités de renforcement des capacités menées actuellement à l'appui des services climatologiques. Il faudrait aussi lancer une initiative ambitieuse en vue de développer les capacités existantes dans les domaines suivants: gouvernance, gestion, mise en valeur des ressources humaines, exercice de responsabilités, création de partenariats, communication scientifique, prestation de services et mobilisation de ressources.

7.3 Une collaboration étroite entre les fournisseurs et les utilisateurs des services climatologiques est la mieux à même d'assurer l'acquisition des connaissances et la mise au point des outils nécessaires à la prise de décisions concernant l'adaptation aux changements climatiques. Ces partenariats doivent être élargis à d'autres secteurs afin de renforcer la capacité des SMHN à fournir des services climatologiques adaptés aux secteurs concernés, en concertation étroite avec différents organismes et programmes des Nations Unies.

7.4 Étant donné les grands avantages que revêtent la constitution de réseaux et la mise en commun des informations pour la communauté météorologique, l'OMM pourrait se joindre à l'action menée par d'autres organisations gouvernementales pour faciliter le renforcement des capacités dans les pays en développement. Il conviendrait aussi d'élargir la portée des mécanismes de financement prévus par la CCNUCC pour qu'ils puissent s'appliquer au renforcement des capacités en matière de prestation de services climatologiques aux collectivités et aux particuliers.

7.5 La plupart des utilisateurs préfèrent ne pas dissocier l'information météorologique et l'information climatologique, et la meilleure solution pour eux consiste souvent à répondre à tous leurs besoins en la matière par le même mécanisme en étroite collaboration, entre autres, avec les milieux universitaires, les instituts de recherche et les organismes gouvernementaux.

7.6 Les sciences et les techniques se rapportant à l'atmosphère revêtent une importance cruciale dans le contexte des changements climatiques, non seulement pour l'atténuation de ces changements mais aussi pour l'adaptation. Il conviendrait de faciliter l'accès de tous les intéressés aux prévisions météorologiques de même qu'aux prévisions et aux projections climatiques en regroupant dans une même infrastructure mondiale les activités de prévision, d'information, de communication, d'observation et de recherche.

7.7 Les SMHN sont invités à se concerter avec le Secrétariat de l'OMM pour recenser les possibilités de financement thématique et présenter en temps voulu les dossiers correspondants aux organismes de financement, tout en bénéficiant des nouveaux mécanismes de financement bilatéral, en particulier le Fonds vert pour le climat, institués pour les activités d'adaptation.

7.8 Les SMHN sont vivement encouragés à se concerter avec les délégations de leur pays pour favoriser l'intégration du CMSC dans les exposés nationaux - et à lancer de nouveaux appels, par le biais de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre, afin d'obtenir un soutien financier pour le volet scientifique des mesures d'adaptation prévues par le Cadre mondial. Les représentants des SMHN peuvent soutenir les négociations en

fournissant des informations sur les données, les observations et la recherche.

---

**Références:**

- Rapport de l'Équipe spéciale de haut niveau chargée du Cadre mondial pour les services climatologiques – OMM-N°1065
- Rôle des Services météorologiques et hydrologiques nationaux dans la prise en compte des services climatologiques pour la gestion des risques climatiques – Exposé de position N° CCA 6, COP 16, 2010
- Role of NMHSs in Adaptation to Climate Variability and Change (Analysis Report of a Survey) (Rôle des SMHN dans l'adaptation à la variabilité du climat et au changement climatique – rapport d'enquête) – WMO-TD N° 1562, 2010
- Rapport de la Conférence des Parties sur sa seizième session, tenue à Cancún du 29 novembre au 10 décembre 2010 [A2]; <http://unfccc.int/resource/docs/2010/cop16/fr/07a01.pdf#page=2>
- IPM, Informal Planning Meeting, Voluntary Cooperation Programme, Doc. 5, Geneva, 11-12 April 2011 (Réunion non officielle de planification, Programme de coopération volontaire, doc. 5, Genève, 11-12 avril 2011)
- Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre de la CCNUCC sur sa trente-quatrième session, tenue à Bonn en juin 2011.